

Réinventons nos milieux documentaires ! Montréal, 3-4-5 novembre 2021

David Lankes souligne dans son bouquin *Exigeons de meilleures bibliothèques* que les définitions des milieux documentaires axées uniquement sur les espaces physiques et les fonctions traditionnelles (prêt, catalogage, etc.) sont dépassées¹. Il reprend l'idée de Weinberger² qui en 2012 définissait la bibliothèque et les milieux documentaires en tant que *plateformes* pour le développement de la connaissance et de la communauté, soulignant ainsi la multitude de possibilités qu'offrent les milieux documentaires. Shannon Mattern, une professeure d'anthropologie américaine, est allée plus loin en les définissant même comme des réseaux d'infrastructures en évolution (architecturales, technologiques, sociales, etc.)³, ouvrant ainsi la porte à une réinvention totale de la bibliothèque et des milieux documentaires, une réinvention qui dépasse la dichotomie physique-virtuel.

La nécessité de réinventer nos milieux documentaires apparaît donc comme de plus en plus nécessaire. Mais quelles en sont les implications? Quels sont les prérequis d'une réinvention des milieux documentaires ? Quelles sont les conséquences ?

Le prochain Congrès des professionnel.le.s de l'information vise à explorer toutes les facettes de cette réinvention des milieux documentaires. Plusieurs facteurs peuvent en effet faciliter ou nuire à cette réinvention des milieux documentaires, et par conséquent de nombreuses questions sous-jacentes se posent, notamment celles-ci (liste non-exhaustive) :

- Jusqu'à quel point le numérique permet-il aux milieux documentaires de se réinventer ? Et comment ?
- La mission de chaque milieu documentaire évolue-t-elle avec cette réinvention des milieux documentaires? Qu'en est-il du rôle social ? Des aspects politiques ? Des valeurs professionnelles traditionnelles ?
- Peut-on garantir que *tous les publics* auront accès à l'information dans le contexte de cette réinvention des milieux documentaires ? Quels nouveaux défis implique cette réinvention pour une plus grande inclusion des publics ? Quels publics en particulier doivent faire l'objet d'attention et comment : ados ? défavorisés? autochtones? personnes avec un handicap? nouveaux arrivants ? Etc.
- Comment assurer que les publics soient entendus ? Sondages, co-design et autres outils disponibles faciliteront-ils cette réinvention ?

¹ <https://ateliers.sens-public.org/exigeons-de-meilleures-bibliotheques/index.html> p. 158

² <https://www.libraryjournal.com/?detailStory=by-david-weinberger>

³ https://placesjournal.org/article/library-as-infrastructure/?gclid=Cj0KCQiA2uH-BRCCARIsAEef3IRCn3XG9jCbC74DoeGbGUbnZyXq17-LgQBPd7SExqj_HfnF-BKlaAqlTEALw_wcB&cn-reloaded=1

- Comment communiquer avec les publics dans ce contexte des milieux documentaires réinventés ? Quelle médiation ? Quel marketing ? Quoi mettre en valeur ? Quels canaux ?
- Tant pour les publics que pour les personnels, quelles formations sont nécessaires pour assurer cette réinvention des milieux documentaires ? Quels outils pédagogiques privilégier (webinaires, présentiels, etc.) ?
- Est-ce que la multiplication des espaces observée ces dernières années (fab lab, laboratoires de création, carrefours d'apprentissage, etc.) est une façon de réinventer les milieux documentaires ou simplement un outil de marketing ? Comment ces nouveaux espaces permettent-ils aux milieux documentaires de se réinventer ?
- Dans le contexte de la réinvention des milieux documentaires, qu'en est-il du concept de 3^{ème} lieu qui depuis une dizaine d'années fait couler beaucoup d'encre ? On peut en effet se demander, maintenant et après la COVID, si cette idée est toujours d'actualité, si les espaces physiques garderont l'importance qu'ils avaient ces dernières années et, si oui, comment faut-il les concevoir à l'avenir ?
- Quels nouveaux outils développer pour les milieux documentaires de demain ?
- Quel sera l'apport de l'intelligence artificielle dans la réinvention des milieux documentaires ?
- Que ce soit pour les *publics* ou pour le *personnel* dans un contexte d'après-COVID, ou pour les *données* dans un contexte technologique de plus en plus complexe, comment assurer la sécurité avec ce processus de réinvention des milieux documentaires ?
- Quel avenir pour la coopération, la collaboration et le réseautage des milieux documentaires de demain ? Comment doit-elle se faire ?
- Comment peuvent s'inscrire les milieux documentaires de demain dans le développement durable et par rapport aux problèmes écologiques actuels ?
- Sur le plan économique, les milieux documentaires réinventés auront-ils un rôle à jouer ? Si oui, comment ?
- Jusqu'à quel point les compétences de gestion des professionnel.le.s de l'information sont nécessaires pour les milieux documentaires réinventés ?
- Sur quels critères doit se baser l'évaluation des milieux documentaires réinventés ? Faudra-t-il se détacher des indicateurs traditionnels (ressources et collections, statistiques d'utilisation, etc.) et parler plutôt de mesures d'impact (social, ou axées sur l'acquisition des connaissances, voire du développement du savoir) ? Ou encore de mesures économiques (analyse de coûts, etc.) ?
- Comment doivent s'inscrire les milieux documentaires de demain face aux questions éthiques, de liberté intellectuelle, de censure, de droit d'auteur, etc ?
- Comme le prétendent certains ⁴, faut-il «décoloniser» la profession et les milieux documentaires ? Comment les faire évoluer ?

⁴ <https://www.ledevoir.com/lire/590318/livre-decoloniser-les-bibliotheques>
<https://sparkjournal.arts.ac.uk/index.php/spark/article/view/123/190> ;
<http://library.ifla.org/2221/1/207-white-en.pdf>; <https://www.ryerson.ca/news-events/news/2018/06/decolonizing-the-library/>

- L'histoire des bibliothèques et autres milieux documentaires doit-elle être revisitée, notamment quant à la place des femmes ? Autrement dit, doit-on réinventer aussi l'histoire des milieux documentaires ?
-
-

Le Comité scientifique vous invite à proposer une communication avant le 15 mars 2021 en utilisant le formulaire disponible ici, à envoyer une fois rempli à : comitescientifiquecpi@fmdoc.org

Comme chaque fois, l'évaluation des propositions sera basée sur leur qualité scientifique et professionnelle (clarté et logique de la démarche, appel à une base théorique et/ou appui documentaire approprié, originalité), leur pertinence par rapport au thème, de même que sur les compétences des auteur(e)s évaluées à partir de leur formation et leur expérience et/ou réalisations.

Les réponses devraient vous parvenir au début de mai et le congrès doit avoir lieu les 3, 4 et 5 novembre 2021.

Notez qu'une acceptation de votre proposition n'engage en rien le comité d'organisation quant à vos frais de déplacement que vous devrez assumer vous-même. Par contre, une inscription gratuite vous sera accordée pour la journée de votre communication. Et nous espérons pouvoir tenir le CPI 2021 en présentiel, mais si la situation sanitaire l'exige, sachez qu'il pourrait avoir lieu à distance en numérique.